

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1960

Artikel: L'avenir énergétique post-nucléaire selon les électriciens
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laissé les autres à disperser sur leur sol des banlieues qui rappellent la prolifération de cellules cancéreuses plus qu'elles ne relèvent de l'urbanisme. Le Conseil fédéral² lui-même le reconnaît.

C'est le mérite de l'initiative populaire «*De l'espace pour l'homme et la nature*»³ d'avoir secoué la torpeur fédérale. En guise de contre-projet indirect, le Parlement – cas de figure plutôt rare – a adopté une modification de la LAT plus efficace que l'initiative. En effet, cette dernière, en imposant un moratoire sur la superficie des zones à bâtir, aurait récompensé les cantons et les communes disposant de réserves de terrains disproportionnées. Par exemple le Valais qui détient des réserves suffisantes pour bâtir ces cinquante prochaines années, Fribourg, le Tessin, Soleure et le Jura qui ont également affecté leur territoire sans mesure en zone à bâtir. Au total, cette fringale a conduit

à constituer une superficie de zones à bâtir pour une population supplémentaire estimée entre 1,4 et 2,1 millions d'habitants!

La révision⁴ que le Parlement vient d'adopter va plus loin. Elle prévoit le retour en zone agricole des réserves qui dépassent les besoins prévisibles pour les quinze ans venir. Et, pour dédommager les propriétaires concernés, la loi impose aux cantons de prélever une taxe d'au moins 20% de la plus-value réalisée par ceux qui voient leurs bien-fonds passer en zone à bâtir. De plus, les collectivités publiques pourront obliger à construire les détenteurs de terrains à bâtir lorsqu'un intérêt public l'exige.

C'en est trop pour les profiteurs de ce laxisme aménagiste. L'USAM, épaulée par les milieux immobiliers, lance le référendum. De son côté, le Valais va tenter de déclencher un référendum des cantons. L'argumentaire n'a pas changé : atteinte à la

propriété et au fédéralisme, cache-sexe commode pour la défense d'intérêts privés qui pendant trop longtemps ont dilapidé ce bien rare qu'est le sol dans un pays de dimension restreinte.

Contrairement à 1976, l'opinion publique est aujourd'hui sensible à l'aménagement du territoire. Le succès de l'initiative Weber en témoigne. Mais il faudra une importante mobilisation pour soutenir la loi menacée par le référendum. Lors du vote final, une forte majorité du groupe libéral-radical s'est opposée au projet, tout comme une majorité plus forte encore de l'UDC, ce parti dont le patriotisme se limite à dénoncer l'étranger et les étrangers, tout en ménageant les profiteurs et les gaspilleurs fonciers. Quant au PDC, si sa fraction a majoritairement approuvé la révision, il n'est pas exclu qu'il bascule dans le camp des opposants sous la pression de ses sections alpines.

L'avenir énergétique post-nucléaire selon les électriciens

Jean-Daniel Delley • 20 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20905>

Trois scénarios, mais des questions de principe restent à trancher

Les entreprises électriques helvétiques (AES) ont

apparemment digéré la sortie du nucléaire. Elles présentent trois scénarios¹⁵ pour l'approvisionnement électrique du futur sans

recours à l'atome. Néanmoins l'avenir énergétique du pays dépendra moins de contraintes techniques que d'une volonté politique.

Il faudra recourir aux centrales à gaz et aux importations jusqu'à la fermeture définitive de la dernière centrale nucléaire en 2035. L'électricité d'origine solaire ne s'imposera qu'à partir de cette date. Swissolar¹⁶, l'association des professionnels de l'énergie solaire, estime que 20% de la production pourra être couverte par le solaire dès 2025 déjà. Pour leur part, les experts de l'Ecole polytechnique de Zurich pronostiquent une accélération de la production solaire dès 2020. Les électriciens ont construit leurs scénarios sur la base d'une stagnation de la consommation actuelle (60 TWh) à l'horizon 2050 ou d'une augmentation jusqu'à 80TWh. A titre de comparaison, l'Office fédéral de l'énergie table sur un stagnation ou un léger recul. Tout dépendra bien sûr des mesures décidées en matière d'économies et d'efficacité énergétique.

Le premier scénario dit «*chemin de montagne*» prévoit le remplacement de la production nucléaire par des importations et sept à huit centrales combinées à gaz. Le deuxième scénario («*chemin alpin*»), plus exigeant, réduit le nombre des centrales à gaz à quatre ou cinq; il compte sur une part accrue des

énergies renouvelables et des importations. Enfin le troisième scénario, plus périlleux, intitulé «*voie d'escalade*», exige une régulation forte de la demande et une production totalement renouvelable dès 2050.

Dans chaque cas de figure, le prix de l'électricité augmentera, de 400 à 900 francs annuellement par habitant. Et la tarification subira des modifications importantes. Aujourd'hui le prix du kWh est le plus élevé à midi (pic de la demande). Avec la montée en force de l'électricité solaire, surabondante en cas de beau temps c'est la loi de l'offre et de la demande qui dictera le prix.

On notera que le rythme de développement des énergies renouvelables est apprécié différemment selon les intérêts des acteurs. L'AES privilégie un rythme plus lent pour ne pas précipiter la fermeture des centrales nucléaires. Alors que Swissolar préfère accélérer le mouvement. Mais on ne peut qu'adhérer à la demande des électriciens qui revendiquent des décisions politiques claires et durables.

Deux aspects restent à trancher: le degré d'autonomie énergétique du pays et le mode de production indigène, plus ou

moins centralisé.

La Suisse est déjà fortement intégrée dans le réseau électrique européen. Si en 2011 elle a consommé 63 milliards de kWh, elle en a importé 83 milliards et exporté 80 milliards. Ces échanges permettent d'équilibrer les variations quotidiennes et saisonnières de la consommation et fournissent de substantiels profits aux entreprises électriques qui, grâce au pompage-turbinage, répondent à la demande européenne de pointe. Mais cette technique est énergivore puisqu'elle consomme 20 à 25% de plus qu'elle ne produit. Le degré d'autonomie dépendra non seulement de notre capacité de production, mais surtout de notre effort en matière d'économies et d'efficacité énergétique.

Les électriciens persistent à miser sur la production centralisée.

Dernière exemple¹⁷ en date, le projet de centrale solaire d'Axpo près de Lucerne, sur une surface agricole de quinze hectares. Alors que l'équipement des bâtiments et des autoroutes en panneaux photovoltaïques permettrait, selon Swissolar, une production décentralisée couvrant 40% de nos besoins en électricité tout en préservant un territoire déjà fort occupé.